

Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance



Master 2ème année mention Administration Publique
- Parcours Droit Public Interne -

DROIT DES AFFAIRES DES
COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

EN ALTERNANCE


ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



ÉCOLE DE DROIT

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
scola.droit@uca.fr / alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

- Master 2ème année mention Administration Publique - Parcours Droit Public Interne - Option Droit Des Affaires des Collectivités Publiques
- 414 heures d'enseignements
- Année universitaire : du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2027

Fiche RNCP : 38176

Code diplôme : 13534012

Niveau : Bac + 5 (niveau 7)

Type de contrat proposé :

Apprentissage

Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Sébastien DEFIX

Professeur Associé, Ecole de Droit - UCA

Sebastien.DEFIX@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand

TSA 80403

63000 CLERMONT-FERRAND

<https://droit.uca.fr>

RYTHME D'ALTERNANCE

- 69 jours de présence à l'Ecole de Droit sur un total de 14 semaines d'enseignements ;
- 163 jours de présence en structure d'accueil.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable d'appréhender les principes fondamentaux du droit public des affaires, de maîtriser le raisonnement juridique ;
- Combiner des enseignements généralistes avec des approches méthodologiques innovantes (projet collectif, organisation de journées d'études, clinique du droit, travaux d'analyse jurisprudentielle...) et des enseignements plus spécialisés en droit public des affaires, droit des contrats publics, droit de l'urbanisme, des propriétés publiques et de nombreux enseignements de contentieux administratifs spéciaux.



PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Titulaires d'un diplôme Master 1 Droit Public, à partir d'une licence dans le même domaine (Droit, AES, Economie, Gestion), et après examen de dossier pour les autres diplômes.

DÉBOUCHÉS

Les diplômé(e)s de cette mention sont opérationnel(le)s et aptes à assumer des carrières juridiques tant dans les différentes fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) et de leurs groupements qu'auprès des opérateurs économiques qui sont en lien étroit avec les collectivités publiques.

Métiers visés : Juriste dans les structures publiques ou privées plus particulièrement en charge des affaires publiques (commande publique, projets immobiliers complexes, travaux publics...) ; Cadre dans les collectivités publiques en charge de l'administration générale nécessitant une expertise en matière d'opération complexe et de suivi de projet ; Avocat(e) spécialisé(e) en droit public.

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Un(e) étudiant(e) peut commencer la formation sans alternance, cependant il(elle) devra impérativement signer un contrat dans les 3 premiers mois de la formation, soit au plus tard le **1er décembre 2026**.

PLANNING D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance est défini par un calendrier précis (pour plus de détails, voir le planning et les légendes page suivante).

Sur les périodes dédiées aux enseignements, l'alternant(e) ne peut **EN AUCUN CAS** se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place



MASTER MENTION ADMINISTRATION PUBLIQUE - 2ème année

Parcours Droit Public Interne / Option Droit Des Affaires des Collectivités Publiques

414 heures de présence universitaire

Août 2026			Septembre 26			Octobre 26			Novembre 26			Décembre 26			Janvier 27			Février 27			Mars 27			Avril 27			Mai 27			Juin 27			Juillet 27			Août 27					
m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap	J. de l'An	m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap	1er Mai	m	ap		m	ap		m	ap	
1	Sam		1	Mar		1	Jeu		1	Dim	Toussaint	1	Mar		1	Ven		1	Lun		1	Lun		1	Jeu		1	Sam		1	Mar		1	Jeu							
2	Dim		2	Mer		2	Ven		2	Lun		2	Mer		2	Sam		2	Mar		2	Mar		2	Ven		2	Dim		2	Mer		2	Lun							
3	Lun		3	Jeu		3	Sam		3	Mar		3	Jeu		3	Dim		3	Mer		3	Mer		3	Sam		3	Lun		3	Jeu		3	Sam							
4	Mar		4	Ven		4	Dim		4	Mer		4	Ven		4	Lun		4	Jeu		4	Jeu		4	Dim		4	Mar		4	Ven		4	Dim							
5	Mer		5	Sam		5	Lun		5	Jeu		5	Sam		5	Mar		5	Ven		5	Ven		5	Lun		5	Mer		5	Sam		5	Lun							
6	Jeu		6	Dim		6	Mar		6	Ven		6	Dim		6	Mer		6	Sam		6	Sam		6	Mar		6	Jeu	Ascens.	6	Dim		6	Mar							
7	Ven		7	Lun		7	Mer		7	Sam		7	Lun		7	Jeu		7	Dim		7	Dim		7	Mer		7	Ven		7	Lun		7	Mer							
8	Sam		8	Mar		8	Jeu		8	Dim		8	Mar		8	Ven		8	Lun		8	Lun		8	Jeu		8	Sam	Victoire	8	Mar		8	Jeu							
9	Dim		9	Mer		9	Ven		9	Lun		9	Mer		9	Sam		9	Mar		9	Mar		9	Ven		9	Dim		9	Mer		9	Ven							
10	Lun		10	Jeu		10	Sam		10	Mar		10	Jeu		10	Dim		10	Mer		10	Mer		10	Sam		10	Lun		10	Jeu		10	Sam							
11	Mar		11	Ven		11	Dim		11	Mer	Armist.	11	Ven		11	Lun		11	Jeu		11	Jeu		11	Dim		11	Mar		11	Ven		11	Dim							
12	Mer		12	Sam		12	Lun		12	Jeu		12	Sam		12	Mar		12	Ven		12	Ven		12	Lun		12	Mer		12	Sam		12	Lun							
13	Jeu		13	Dim		13	Mar		13	Ven		13	Dim		13	Mer		13	Sam		13	Sam		13	Mar		13	Jeu		13	Dim		13	Mar							
14	Ven		14	Lun		14	Mer		14	Sam		14	Lun		14	Jeu		14	Dim		14	Dim		14	Mer		14	Ven		14	Lun		14	Mer	Fête Nat.						
15	Sam		15	Mar		15	Jeu		15	Dim		15	Mar		15	Ven		15	Lun		15	Lun		15	Jeu		15	Sam		15	Mar		15	Jeu							
16	Dim		16	Mer		16	Ven		16	Jeu		16	Mer		16	Sam		16	Mar		16	Mar		16	Ven		16	Dim		16	Mer		16	Ven							
17	Lun		17	Jeu		17	Sam		17	Mar		17	Jeu		17	Dim		17	Mer		17	Mer		17	Sam		17	Lun	Pentecôte	17	Jeu		17	Sam							
18	Mar		18	Ven		18	Dim		18	Mer		18	Ven		18	Lun		18	Jeu		18	Jeu		18	Dim		18	Mar		18	Ven		18	Dim							
19	Mer		19	Sam		19	Lun		19	Jeu		19	Sam		19	Mar		19	Ven		19	Ven		19	Sam		19	Mer		19	Sam		19	Lun							
20	Jeu		20	Dim		20	Mar		20	Ven		20	Dim		20	Mer		20	Sam		20	Sam		20	Mar		20	Jeu		20	Dim		20	Mar							
21	Ven		21	Lun		21	Mer		21	Sam		21	Lun		21	Jeu		21	Dim		21	Dim		21	Jeu		21	Ven		21	Lun		21	Mer							
22	Sam		22	Mar		22	Jeu		22	Dim		22	Mar		22	Ven		22	Lun		22	Lun		22	Jeu		22	Sam		22	Mar		22	Jeu							
23	Dim		23	Mer		23	Ven		23	Lun		23	Mer		23	Sam		23	Mar		23	Mar		23	Ven		23	Dim		23	Mer		23	Ven							
24	Lun		24	Jeu		24	Sam		24	Mar		24	Jeu		24	Dim		24	Mer		24	Mer		24	Sam		24	Lun		24	Jeu		24	Sam							
25	Mar		25	Ven		25	Dim		25	Mer		25	Ven	Noël	25	Lun		25	Jeu		25	Jeu		25	Dim		25	Mar		25	Ven		25	Mer							
26	Mer		26	Sam		26	Lun		26	Jeu		26	Sam		26	Mar		26	Ven		26	Ven		26	Lun		26	Mer		26	Sam		26	Lun							
27	Jeu		27	Dim		27	Mar		27	Ven		27	Dim		27	Mer		27	Sam		27	Sam		27	Mar		27	Jeu		27	Dim		27	Mar							
28	Ven		28	Lun		28	Mer		28	Sam		28	Lun		28	Jeu		28	Dim	Pâques	28	Dim		28	Mer		28	Ven		28	Lun		28	Mer							
29	Sam		29	Mar		29	Jeu		29	Dim		29	Mar		29	Ven		29	Lun	L. Pâques	29	Lun		29	Jeu		29	Sam		29	Mar		29	Jeu							
30	Dim		30	Mer		30	Ven		30	Lun		30	Mer		30	Sam		30	Mar		30	Mar		30	Ven		30	Dim		30	Mer		30	Ven							
31	Lun					31	Sam					31	Jeu		31	Dim					31	Mer								31	Lun										

Soutenances

Pour les contrats d'alternance : Périodes en entreprise

Pour les stages : Périodes en entreprise possibles à partir de mai

Périodes universitaires **414 h**

Examens terminaux

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

En application de l'Article 16222-35 du code du travail pour la préparation de ses épreuves terminales, l'alternant(e), en contrat d'apprentissage uniquement a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède et sur la période entreprise. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 3 (197 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 3A : L'action contractuelle et des collectivités publiques	64h	
Droit de la commande publique	16h	Examen terminal 1h
Droit de la commande publique - Etudes approfondies	24h	Contrôle Continu
Opérations d'aménagement	24h	Contrôle Continu
Grand oral		Oral
UE 3B : La valorisation des ressources des collectivités publiques	64h	
Valorisation des propriétés publiques	24h	Contrôle Continu
Études de cas en propriété intellectuelle	16h	Contrôle Continu
Finances publiques et fiscalité locale	24h	Examen terminal 1h
UE 3C : Environnement et développement durable	32h	
Les grands principes du droit des transports	8h	Examen terminal écrit 1h
Politiques publiques de mobilité durable	6h	
Service public local des mobilités	6h	
Les contrats de service public de la mobilité	6h	
Les entreprises publiques de la mobilité	6h	
UE 3D : Suivi de projet de collectivités publiques et recherche	22h	
Gestion et financement de projet 1 (projet collectif)	22h	Restitution dossier
UE 3E : Anglais	15h	
Anglais	15h	Contrôle Continu
Semestre 4 (212 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 4A : Les collectivités publiques et le développement	72h	
Droit et pratique de l'urbanisme	16h	Contrôle Continu
Droit et pratique de l'urbanisme - Etudes approfondies	8h	Contrôle Continu
Droit et pratique des services publics	24h	Examen terminal 1h
Droit et pratique des travaux publics - Etudes approfondies	8h	Contrôle Continu
Droit des entreprises et des participations publiques	16h	Contrôle Continu
Grand oral		Oral
UE 4B : Les litiges des collectivités publiques	108h	
Contentieux contractuels	24h	Contrôle Continu
Contentieux de l'urbanisme - Etudes de cas	16h	Contrôle Continu
Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne	20h	Contrôle Continu
Contentieux pénal des affaires publiques	8h	Examen terminal 1h
Contentieux des travaux publics	8h	Contrôle Continu
Résolution amiable des différends	8h	Contrôle Continu
Procédure administrative contentieuse	24h	Contrôle Continu
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle	22h	
Gestion et financement de projet 2 (projet collectif) ou Clinique des droits	22h	Restitution dossier
UE 4D : Stages et rapport de stage / alternance	10h	
Stage et rapport de stage / alternance	10h	Rapport + soutenance

TOTAL : 414 heures - Examens inclus (5h)

EXAMENS

Les alternant(e)s signent un contrat qui s'étend d'une date précise à une autre, et le planning permet de voir sur quels jours exactement les alternant(e)s ne pourront pas se rendre en entreprise parce qu'ils/elles sont déjà mobilisé(e)s pour des plages d'enseignements ou d'examens. Le reste du temps, dès que le planning ne prévoit ni cours ni examens, leur présence est attendue en structure d'accueil.

En ce qui concerne les examens, le calendrier prévoit volontairement la totalité des deux semaines prévues pour l'ensemble des Masters de l'Ecole de Droit, même si bien entendu les alternant(e)s n'auront pas des épreuves sur la période entière. Au moment de l'élaboration des plannings (année N-1), les examens ne sont pas encore organisés donc il est impossible de savoir sur quels jours exactement les épreuves seront placées.

Les alternant(e)s recevront leurs dates d'examens précises par le service scolarité au moment opportun (au moins 15 jours avant la première date). Ces jours-là, ils/elles seront donc en épreuve et il leur faudra faire remonter leur convocation à leur structure pour pouvoir être libéré(e)s. Mais le reste des jours, dès lors qu'il n'y a pas d'épreuve, il leur faudra se rendre en entreprise. De même, en cas d'épreuve le matin, il leur faudra être présent(e) en structure l'après-midi et inversement.

Néanmoins, un accord peut toujours être trouvé entre l'alternant(e) et sa structure dans certains cas particuliers, si par exemple le lieu d'alternance est éloigné de l'Ecole de Droit (aménagement des horaires, recours au télétravail ...).

JOURS DE RÉVISIONS

L'article L6222-35 du code du travail impose aux employeurs d'accorder à leurs apprenti(e)s 5 jours de congés supplémentaires et rémunérés sur l'année de formation, pour leur permettre de réviser leurs examens ; ces 5 jours peuvent être fractionnés et peuvent être partagés entre les deux semestres, ce sont des jours ouvrables et obligatoirement pris dans le mois qui précède l'examen.

Les alternant(e)s en contrat de professionnalisation ne sont pas concerné(e)s par ces jours de révisions.

Le fait que les apprenti(e)s aient droit à 5 jours de révisions supplémentaires et pas les étudiant(e)s en contrats de professionnalisation n'est pas décidé par l'Université, ni par le CFA. C'est une disposition accordée par la loi pour les apprenti(e)s uniquement : ce n'est donc pas pour léser les étudiant(e)s en contrats de professionnalisation, plutôt comme un genre de "bonus" pour les apprenti(e)s.

COÛT DE LA FORMATION

► Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le Centre de Formation des Apprentis (CFA) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures pour toute question relative aux modalités financières : contact@formasup-auvergne.fr

► Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
16,80 €	414 heures	6 955,20 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités). Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance.

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2026 (12,02 € brut/heure soit 1 823,03 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e). Sur cette formation de Master 2, c'est le taux de rémunération 2ème année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51% du SMIC (1221,43 € bruts)	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC (1112,05 € bruts) et 61% du SMC	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC (1823,03 € bruts) et 100% du SMC

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65% du SMIC (1184,98 € bruts)	80% du SMIC (1458,43 € bruts)	100% du SMIC (1823,03 € bruts) ou 85% du SMC

SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SMC = Salaire Minimum Conventionnel (se reporter à la convention collective de la branche professionnelle concernée)

AIDE AUX EMPLOYEURS

Décret n°2026-168 du 6 mars 2026

Les montants des aides diffèrent selon la taille de l'entreprise :

- Entreprises de moins de 250 salariés : 2 000 €
- Entreprises de 250 salariés et plus : 750 €

Cas particulier : pour les apprenti(e)s en situation de handicap, l'aide s'élève à 6 000 € quel que soit le niveau de formation préparé ou la taille de l'entreprise.

Le contrat doit être transmis à l'OPCO (réglementairement dans les 5 jours après le début du contrat) et la DREETS dans un délai maximum de 6 mois à date de conclusion dudit contrat. Le montant de l'aide est versé mensuellement et proratisé selon la durée réelle du contrat sur l'année.

CONTACTS

Ecole de Droit

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403
63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Pôle Alternance : alternance.droit@uca.fr
Scolarité : scola.droit@uca.fr
<https://droit.uca.fr>



Centre de Formation des Apprentis FormaSup Auvergne

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE
contact@formasup-auvergne.fr
<https://www.formasup-auvergne.fr>



Plus de détails sur le site
de l'Ecole de Droit
(rubrique Alternance)

